



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

À toutes les personnes intéressées DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **lundi le 16 juillet 2018 à 20h**, dans la salle du conseil municipal, située au 1386 rue Dumouchel à Sainte-Adèle entendront les personnes ou organismes intéressés relativement à la demande de dérogations mineures suivante :

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE

1851, rue des Sarcelles

Permettre que le bâtiment principal soit situé à 1,31 mètre de la rive du cours d'eau alors que le règlement exige d'être à un minimum de 3 mètres afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal existant.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Le document qui y est mentionné peut être consulté au Service de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

Fait à Sainte-Adèle, le 27 juin 2018

Le greffier adjoint,

(s) Yan Senneville

Yan Senneville, OMA